

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 mars 2022 à 18 heures 00
Salle du Conseil Municipal

	PRÉSENT[E]S	ABSENT[E]S	ABSENT[E]S EXCUSÉ[E]S
CAILLOT Charles		x	
ENOCQ Julien	x		
LAPRAYE Pierre			x
MALAPRADE Christophe	x		
RÉGNÉ Pierre	x		
SANCHO Elizabeth	x		
WITTENBRINK Wolfgang	x		

Réunions antérieures : Après approbation du Conseil Municipal du 07 mars 2022, aucune observation n'a été faite, la séance est ouverte à 18h05.

ORDRE DU JOUR

1. Vote du Compte Administratif 2021 M14
2. Approbation du Compte de Gestion 2021 comptabilité M14
3. Vote du Budget 2022
4. Vote du taux des taxes (TF et TFNB) 2022
5. Vote d'une subvention au Plan d'eau de Fosse
6. Vote d'une subvention au Comité d'animation
7. Vote d'une subvention à l'ACCA
8. Vote d'une subvention à l'ASSAD
9. Vote d'une subvention à l'AAPPMA
10. Convention Sous-Préfecture transmission des actes par voie dématérialisée
11. Projet rachat HLM
12. Questions diverses

Le quorum est atteint.

Après avoir désigné comme secrétaire de séance Monsieur Pierre RÉGNÉ fait signer le bulletin de présence. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h15.

1. Vote du Compte Administratif 2021 M14

Avant de quitter la salle, le Maire passe la parole au 1^{er} adjoint. Monsieur RÉGNÉ présente les résultats du Compte Administratif 2021.

- Excédent de fonctionnement : 57 531,04€
- Excédent d'investissement : 8279,89€
-

Vote à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du Compte de Gestion 2021 comptabilité M14

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2021 transmis par le trésorier.
Approbation à l'unanimité des membres présents.

3. Vote du Budget 2022

Monsieur le Maire présente la maquette du Budget Primitif 2022.

Le budget est arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 144 847,04 €

Dépenses et recettes d'investissement : 8 479,89 €

Après concertation, le budget est voté et approuvé avec 5 voix pour et 1 abstention.

4. Vote du taux des taxes (TF et TFNB) 2022

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier le taux des taxes n'avait pas été changé.

Il propose de renouveler l'opération pour 2022 avec les taux suivants :

- Taxe Foncière (bâti) : **33.20%** (dont 20.10% correspondant au taux départemental)
- Taxe Foncière (non bâti) : **50.26%**

L'ensemble du Conseil décide, à l'unanimité, d'appliquer ces taux pour 2022.

5. Vote d'une subvention au Plan d'eau de Fosse

Le Conseil municipal, après avoir ouï les comptes de l'Association du Plan d'eau de Fosse et mis en balance tous les frais afférents à la marche et entretien du plan d'eau, vote une fourchette de subvention de 3000 à 9 000€ pour l'Association du Plan d'eau de Fosse.

Vote à l'unanimité.

6. Vote d'une subvention au Comité d'animation

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Comité d'animation de Fosse ainsi que le bilan 2021. Après délibération, l'ensemble du Conseil décide d'accorder une subvention de 800€ pour l'année 2022 au Comité d'animation de Fosse.

Vote à l'unanimité.

7. Vote d'une subvention à l'ACCA

Aucune demande de subvention n'a été faite à ce jour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide donc de ne pas renouveler la subvention 2021.

8. Vote d'une subvention à l'ASSAD

Après lecture de la demande de subvention de l'ASSAD, l'ensemble du Conseil municipal décide de leur accorder une subvention de 400€ pour 2022.

Vote à l'unanimité.

9. Vote d'une subvention à l'AAPPMA

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de St Paul de Fenouillet a fait une demande de subvention pour 2022.

Après lecture de la demande, l'ensemble du Conseil décide de ne pas y donner suite.

10. Convention Sous-Préfecture transmission des actes par voie dématérialisée

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention pour la télétransmission des actes avait été signée le 29 janvier 2013.

Cette dernière étant devenue obsolète, une nouvelle convention doit être mise en place entre la Préfecture et la commune.

Après présentation de la convention, la délibération est approuvée à l'unanimité.

11. Projet rachat HLM

L'office des HLM (Office 66) a proposé à la commune la vente des trois HLM situés « Les Cabanes ».

Une réunion a eu lieu entre le Maire et l'Office 66 pour discuter du projet et des conditions de vente.

Le dossier suit son cours et nous attendons plus d'informations pour prendre des décisions.

12. Questions diverses

- L'idée de créer une aire de jeux pour enfants a été émise. Le projet est à l'étude.
- Un essai concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit a été effectué. Une note d'information sera transmise aux administrés pour les informer des heures d'extinction.

L'Ordre du jour étant épuisé, la fin du Conseil Municipal a été actée à 20h05.

